



Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009

Rapport Moral présenté au nom du Comité de Direction

Avec la promulgation de la loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009, l'année qui s'est écoulée aura permis au canal Seine-Nord Europe de franchir de nouvelles étapes que nous voulons croire décisives sur le chemin de sa réalisation.

Il reste aujourd'hui à concrétiser ces avancées avec une confirmation du bouclage du financement du canal et le lancement effectif du dialogue compétitif sur la base du cahier des charges établi par VNF à l'attention des deux candidats déclarés au PPP.

★ ★ ★

1 - Rappel sur l'adoption de la loi dite « Grenelle 1 »

Depuis la dernière Assemblée Générale de notre association qui s'était tenue le 7 juillet 2008, la loi dite « Grenelle 1 » a été définitivement adoptée le 3 août 2009.

Cette loi fixe un objectif de report modal ambitieux, au sein de l'article 10 : *« L'objectif est de réduire, dans le domaine des transports, les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020, afin de les ramener à cette date au niveau qu'elles avaient atteint en 1990. »*

L'article 11 se montre plus précis quant au développement des modes alternatifs au transport routier : *« Les moyens dévolus à la politique des transports de marchandises sont mobilisés pour faire évoluer la part modale du non-routier et non-aérien de 14 % à 25 % à l'échéance 2022. En première étape, le programme d'action permettra d'atteindre une croissance de 25 % de la part modale du fret non routier et non aérien d'ici à 2012. Cette augmentation sera calculée sur la base de l'activité fret enregistrée en 2006. »*

Enfin l'article 11 confirme la réalisation du canal Seine-Nord Europe : *« Le réseau fluvial, dit magistral, et en particulier celui à grand gabarit, fera l'objet d'un plan de restauration et de modernisation dont le montant financier devra être clairement établi. Le canal à grand gabarit Seine-Nord-Europe, qui permettra le report vers la voie d'eau de 4,5 milliards de tonnes-kilomètres par an, soit l'économie de 250 000 tonnes de dioxyde de carbone par an, sera réalisé. Ce programme, présentant un coût de l'ordre de 4 milliards d'euros, sera cofinancé dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé, par la Communauté européenne, les collectivités territoriales et l'Etat, sur la période 2009-2020. »*

★ ★ ★

2 - Rappel sur les étapes franchies par le projet Seine-Nord Europe

Signature des protocoles avec les organisations professionnelles agricoles (OPAF)

Le 10 juillet 2008, trois protocoles ont été signés avec les organisations professionnelles agricoles (OPAF) :

- un protocole « occupation temporaire » fixant les modalités d'occupation temporaire des terrains et les indemnités à verser aux exploitants,
- un protocole « dommages travaux publics » fixant les conditions d'indemnisation des propriétaires et des exploitants des dommages liés à la réalisation du canal,
- un protocole « acquisition éviction » fixant les conditions de dédommagement des propriétaires et des exploitants.

Ces protocoles constatent les accords intervenus entre VNF et les OPAF sur le montant des indemnités à verser aux propriétaires fonciers, les exploitants agricoles et forestiers, pour la réalisation des travaux du Canal Seine-Nord Europe sur les départements concernés et notamment la libération en temps utile des terrains nécessaires.

Déclaration d'utilité publique

Moins d'un an après le Grenelle de l'Environnement, Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'État en charge des Transports, ont signé le 12 septembre 2008, avec le Premier Ministre, le décret portant déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe.

Par ailleurs, le Préfet de la Région Picardie a été chargé de mettre en place un comité de pilotage co-présidé avec les élus.

Opérations foncières

Grâce au partenariat noué avec les conseils généraux et les organisations professionnelles agricoles et les SAFER, VNF a pu constituer un important stock de réserves foncières destinées à compenser les emprises du projet. A fin 2009, ce stock atteint 1850 ha sur les 2450 ha nécessaires à la réalisation du canal. Les procédures d'aménagement foncier agricole et forestier (anciennement « remembrement ») seront lancées début 2010 par les Conseils généraux.

Archéologie préventive

Suite à la signature des protocoles avec les organisations professionnelles agricoles et après la publication de la déclaration d'utilité publique le 12 septembre 2008 l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) a lancé, sur prescription des services de l'Etat, le plus grand chantier de diagnostics archéologiques actuellement entrepris en Europe.

Ces recherches mobilisent depuis fin septembre 2008 des moyens humains et matériels exceptionnels. La phase de diagnostic consiste à détecter, caractériser, circonscrire et dater d'éventuels vestiges en sondant une partie de la surface d'aménagement. Sur le terrain, cette étape consiste à réaliser à l'aide d'une pelle mécanique des tranchées d'une quarantaine de centimètres de profondeur sur environ 10 % de l'emprise totale de 2450 ha. Fin 2009, 1250 ha avaient déjà été couverts. Dans une seconde phase, qui devrait débuter début 2010, des fouilles seront prescrites par les préfets de région sur les sites les plus pertinents et seront réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de VNF. D'ores et déjà, de nombreux sites ont été découverts courant des périodes allant du Paléolithique moyen au Moyen Âge.

Mobilisation des acteurs économiques

Différentes opérations de communication et de mobilisation autour du projet Seine-Nord Europe ont également été menées par VNF. Ce fut le cas le 22 octobre 2008 où plus de 150 acteurs économiques, utilisateurs, concepteurs et constructeurs étaient réunis à Paris autour des représentants des pays engagés sur le projet Seine-Escaut, ou à l'occasion de la convention d'affaires du transport fluvial et intermodal qui s'est tenue les 3 et 4 décembre 2008 à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris.

Réunion du Comité territorial sous co-présidence territoriale

A l'occasion de la rencontre entre le Ministre d'Etat et les présidents de région, en juillet 2008, il avait été décidé, pour associer encore plus les collectivités au pilotage du projet, de les inviter à co-présider le comité territorial aux côtés du Préfet coordonnateur. Le premier comité sous double présidence a eu lieu le 13 novembre 2008. Les départements concernés ont également été tous invités à cette réunion. Les départements du territoire y ont participé activement et ont fait part de leur mobilisation en faveur du projet.

Lancement des travaux préparatoires dans le cadre du plan de relance

La plan de relance adopté par le gouvernement le 24 janvier 2009 comporte différents travaux préparatoires à la construction du canal Seine-Nord Europe : les rescindements du canal du Nord à Catigny (Oise) et Havrincourt (Pas-de-Calais), l'abaissement de l'autoroute A29, la réalisation des études détaillées des bassins réservoirs (Somme) et la réalisation des réserves foncières. Ces opérations sont intégralement financées par l'AFITF à hauteur de 20 M€, sur la base d'une convention de financement signée en juillet 2009.

Signature du protocole d'intention avec les régions contributrices

Le 11 mars, Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, et Dominique BUSSEAU, secrétaire d'État chargé des Transports, ont signé, avec les présidents des Conseils régionaux de Picardie, du Nord-Pas-de-Calais et d'Ile-de-France, le protocole d'intention pour le canal Seine-Nord Europe. A cette occasion, ils ont salué l'engagement des présidents de Conseils régionaux aux côtés de l'État, permettant un cofinancement du projet.

Lancement de l'avis d'appel public à concurrence

Suite au protocole d'intention signé avec les régions, Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEAU ont lancé, le 3 avril 2009, l'avis d'appel public à concurrence pour le canal à grand gabarit Seine-Nord Europe, ouvrant la procédure de sélection du partenaire privé qui réalisera le Canal dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Réception de deux dossiers de candidature pour Seine-Nord Europe

Le 18 juin 2009, le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer annonçait que deux dossiers de candidature avaient été reçus pour la conception, la construction, la maintenance et l'exploitation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe dans le cadre d'un partenariat public-privé. Il s'agit des dossiers des groupements menés par Bouygues Travaux Publics et Vinci Concessions.

Nomination d'une mission financement et d'une mission gouvernance

Le Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, la Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, le Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique et le Secrétaire d'État aux Transports ont nommé une mission financement pour rechercher la participation financière des collectivités territoriales impliquées dans le projet et préciser les conditions de leur association à la procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'un contrat de

partenariat. Cette mission a été confiée à Francis IDRAC, inspecteur général des Finances, et Yves COUSQUER, ingénieur général des Ponts et Chaussées

Une mission d'appui et d'expertise placée auprès du Préfet de la région Picardie, Préfet coordonnateur, a également été confiée à Jean-Claude FONTA, inspecteur général de l'administration, et Yves COUSQUER, pour proposer les différents schémas possibles de gouvernance des plates-formes.

Création de la Commission Intergouvernementale Seine-Escaut

Afin de coordonner le projet de liaison fluviale européenne à grand gabarit Seine-Escaut, la France et les régions belges de Flandre et de Wallonie viennent de créer la Commission Intergouvernementale – CIG– Seine-Escaut. La première réunion de cette instance européenne, qui s'est tenue mardi 3 novembre à Paris, a été saluée par Karla PEIJS, la coordonnatrice européenne des projets fluviaux.

La mise en place de cette CIG résulte de l'accord ministériel signé en juillet 2007 entre la France, la Flandre, la Wallonie et les Pays-Bas, et prend la suite du Comité Seine-Escaut créé en 2005. Selon le Journal Officiel du 5 novembre 2009, cette CIG a pour objet de « *suivre, au nom des Gouvernements de la République française, de la Région flamande de Belgique et de la Région wallonne de Belgique, l'ensemble des questions liées à la préparation et à la réalisation du projet Seine- Escaut.* »

Lors de la réunion du 3 novembre, la CIG a décidé de mettre en place un Groupement Européen d'Intérêt Economique –GEIE–, dans le but de faciliter la réalisation de la liaison et notamment les conditions d'harmonisation de la tarification et les conditions de gestion du trafic. Ce GEIE réunira les organisations chargées de la mise en œuvre de la liaison européenne : Voies navigables de France, la Direction des voies hydrauliques du Service Public de Wallonie et Waterwegen en Zeekanaal SA.



3 – L'activité de l'association Seine-Nord Europe

Depuis la dernière Assemblée Générale, notre association a poursuivi ses missions d'information et de promotion du projet et a réalisé, pour le compte du Préfet coordonnateur du projet, une mission de structuration de l'expression collective des territoires qui seront desservis par Seine-Nord Europe.

Communication et promotion du futur canal Seine-Nord Europe

Notre association a poursuivi sa mission de promotion du projet à travers la mise à jour et l'enrichissement de son site web et la parution de la lettre « Seine-Nord Infos » n°5.

Les responsables de l'association ont également participé à de nombreux événements relatifs au transport fluvial comme la convention d'affaires du transport fluvial et intermodal de décembre 2008 ou encore le débat de la revue parlementaire du 18 novembre 2008 sur le thème « Quels rôles pour les élus locaux dans la conduite des PPP ? ».

Mission de structuration de l'expression collective des territoires sur Seine-Nord Europe

La nécessité de mieux associer les collectivités territoriales à la préparation du projet Seine-Nord Europe (SNE) et à sa réalisation en PPP avait été soulignée par la Commission d'enquête. C'est pourquoi le Préfet coordonnateur du projet avait confié en février 2008 à notre association une mission visant à faciliter et à structurer l'expression collective des territoires dans la perspective d'une bonne insertion du projet au cœur des régions desservies et de l'optimisation de ses retombées économiques. Cette mission a conféré à l'association un nouveau rôle : celui d'aider les collectivités à structurer leurs attentes et à les faire valoir auprès de l'Etat et de VNF.

Plates-formes et tourisme : la contribution des territoires au programme fonctionnel

Pour remplir cette mission, l'association a mis au point un dispositif de séminaires de travail ouverts à tous les acteurs territoriaux concernés. Ce dispositif a été décliné au deuxième semestre 2008 sur les thématiques « Plates-formes multimodales » et « Tourisme », considérées comme prioritaires par le Préfet coordonnateur. Ces deux thèmes ont donné lieu à 4 séminaires d'échanges organisés entre

septembre et novembre 2008 à Noyon, Péronne, Compiègne et Cambrai, à destination des acteurs territoriaux et avec l'aide de consultants spécialisés et d'experts. Suite à ces séminaires, l'association a invité les acteurs territoriaux directement concernés par le projet de canal SNE à produire des contributions écrites.

Au 15 décembre 2008, 47 contributions signées par 63 parlementaires, collectivités territoriales, instances socio-économiques et associations ont été adressées à l'association. Un séminaire de validation de la synthèse de ces contributions a ensuite été organisé le 15 janvier 2008 à Nesle.

Ce travail de remontée d'informations et de structuration des attentes du territoire a donné lieu à la réalisation du « Livre blanc des acteurs territoriaux » qui comprend une synthèse des contributions, l'ensemble des contributions reçues et les comptes-rendus de toutes les réunions réalisées. Ce « Livre blanc » viendra nourrir le programme fonctionnel réalisé par VNF à l'attention des futurs candidats au PPP, comme nous le verrons dans la deuxième partie de cette Assemblée Générale.

Cette mission a rencontré un franc succès au niveau local, chaque séminaire ayant rassemblé près d'une centaine de participants. Cette démarche a permis à la fois de mieux faire comprendre les incidences locales du projet et les sources de croissance associées et de prendre en considération les demandes et les projets territoriaux dans la relation avec le futur PPPiste. Le financement de cette première phase a été assuré essentiellement par l'Etat (CPER Picardie), VNF et l'association. Un travail similaire sur les thématiques « Emploi » et « Logement », initialement envisagé, ne sera finalement pas lancé à la demande de VNF.

A ce jour, le « Livre blanc des acteurs territoriaux » a été remis au Préfet coordonnateur et à VNF, mais il conviendrait d'organiser une réunion officielle de restitution de cette mission, en associant le plus grand nombre de participants aux séminaires.



4 – Les perspectives pour l'année 2010

Ces perspectives seront doubles : une poursuite de l'activité d'information et de promotion du projet et une action en direction des territoires visant à faciliter leur appropriation du futur canal et encourager le recours au transport fluvial.

Mission d'information et de promotion du projet

Cette mission historique de l'association sera poursuivie, à travers de nouveaux contacts institutionnels et politiques, la participation à des opérations visant à soutenir le projet et une information continue sur l'actualité de Seine-Nord Europe, au niveau national et territorial.

Cette mission d'information et de sensibilisation sera menée aussi bien en direction du monde institutionnel et politique que du monde économique.

L'association reste également à la disposition de l'Etat et du maître d'ouvrage pour assurer, si nécessaire, de nouvelles missions sur le terrain, comme elle l'a fait sur les thématiques « tourisme » et « plates-formes multimodales », afin d'être une caisse de résonance des attentes territoriales et un vecteur de remontée d'informations auprès du maître d'ouvrage. Ce rôle potentiel de l'association a été souligné dans le « Livre Blanc des acteurs territoriaux ».

S'il convient de ne pas relâcher notre mobilisation face aux derniers obstacles que pourrait connaître Seine-Nord Europe, nous serons également particulièrement vigilants quant à l'avancée des projets fluviaux qui concernent l'axe Seine. Une attention particulière sera portée à la desserte fluviale des ports maritimes qui constitue un objectif central de la réforme portuaire. Sur ce sujet, les responsables de l'association devraient prochainement rencontrer le Député Roland BLUM qui vient de se voir confier une mission sur l'optimisation des dessertes ferroviaires et fluviales de nos ports maritimes.

- La mise à grand gabarit de la section de Bray - Nogent sur Seine

Cet objectif passe, dans un premier temps, par l'enclenchement des opérations de modernisation et de fiabilisation de l'ensemble des ouvrages jusqu'à Nogent-sur-Seine. Suite au débat public à organiser d'ici 2011 comme le fixe la loi « Grenelle 1 », cette première phase de modernisation devrait être poursuivie par la mise au grand gabarit de la section au départ de Bray pour la desserte du port de Nogent.

- La desserte fluviale du Grand Port Maritime du Havre

Il faut souligner de récentes avancées sur les projets fluviaux havrais. Le débat public sur le prolongement du Grand canal du Havre a débuté le jeudi 8 octobre 2009 pour une durée de quatre mois. Il s'agit précisément de raccorder le Grand canal au canal de Tancarville à l'horizon 2013. Par ailleurs, la réalisation de deux autres projets majeurs s'avèrent d'une absolue nécessité pour le développement du trafic fluvial au Havre. Il s'agit de :

- la mise en service d'un nouveau pôle multimodal en 2012
- la réalisation d'une écluse fluviale à Port 2000.

Notre association apporte un soutien total à ces trois projets havrais, tant que ces progrès profitent de manière égale au transport fluvial comme au transport ferroviaire. Il convient désormais de tout mettre en œuvre pour accélérer la mise en service de ces aménagements.

Mission à plus long terme

Il apparaît essentiel de maintenir un niveau d'information permanent des territoires sur Seine-Nord Europe afin de conforter leur mobilisation et de les sensibiliser aux enjeux et opportunités du secteur fluvial et d'une logistique multimodale dans un cadre européen.

Il convient de faire en sorte que les territoires s'approprient le projet Seine-Nord Europe et intègrent le futur canal dans leurs réflexions et projets de développement économique (implantation d'entreprises bord à voie d'eau, futurs trafics susceptibles d'être assurés par les voies navigables et perspectives de report modal). Notre association a vocation à porter ces messages et affirmer sur le terrain les réalités du transport fluvial moderne (enjeux, marchés, trafics, relations avec les ports maritimes...).

★ ★ ★

Au-delà, en étant au cœur de son objectif, notre association entend rester comme autant de forces de mobilisation et de propositions en vue de l'irréversibilité du projet Seine-Nord Europe dans le respect du calendrier prévu pour une mise en service en 2015.

C'est tout le sens de la motion proposée à l'assemblée générale de ce jour appelant au lancement du dialogue compétitif dans les toutes prochaines semaines.
